

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cabinet d’avocats M^e Marie Dosé et Judith Lévy



Affaire Rihad B. / Édouard Louis : **Rihad B. définitivement relaxé par la cour d’appel**

Ce jour, la Cour d’appel de Paris a relaxé Rihad B. des violences sexuelles dont l’accusait l’écrivain Édouard Louis.

Sans même s’appuyer sur le fait qu’Édouard Louis ait toujours refusé d’être confronté à Rihad B. et de se présenter devant le tribunal aussi bien que devant la cour d’appel, les magistrats ont considéré qu’il n’existait aucun élément corroborant les allégations de l’écrivain.

Ils ont notamment considéré que les témoignages de Didier Éribon et de Geoffroy de Lagasnerie étaient fragiles, contradictoires et insuffisants pour conforter les assertions du plaignant.

En première instance, le tribunal correctionnel avait déjà relaxé Rihad B. du chef d’agression sexuelle. Il est à noter que la cour d’appel va plus loin encore en requalifiant le vol avec violences reproché à Rihad B. en vol sans violence.

Après avoir été publiquement sali, après avoir eu à supporter une décennie de calomnies et de violations de sa présomption d’innocence, Rihad B. est donc aujourd’hui définitivement innocenté. Cette procédure est avant tout un immense gâchis pour lui, qui a été incarcéré pendant près d’une année et qui clame son innocence depuis le jour de son arrestation.

Si cette décision doit être saluée, elle ne doit pas faire oublier combien certains justiciables peuvent être broyés par de telles accusations.

M^e Marie Dosé et Judith Lévy, avocates à la Cour
Paris, le lundi 7 février 2022